

**CIL VILLETTE-PAUL BERT**  
« **Vivre notre quartier** »  
Maison de quartier  
263, rue Paul Bert - 69003 LYON  
Déclaré en Préfecture sous le numéro W691056416  
Courriel : [cil\\_villette\\_pb@yahoo.fr](mailto:cil_villette_pb@yahoo.fr)  
Site internet : [cil-villettepaulbert.org](http://cil-villettepaulbert.org)

pour la cité humaine - les droits du piéton  
Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975  
7, Rue Major Martin – 69001 - LYON  
Courriel: [yves\\_gascoin@club-internet.fr](mailto:yves_gascoin@club-internet.fr)  
Site internet : [www.pietons69.e-monsite.com](http://www.pietons69.e-monsite.com)

Monsieur Thierry PHILIP,  
Maire du 3ème arrondissement  
18, rue François Garcin  
69003 - LYON

Objet : chantier Part-Dieu – circulation des piétons  
Copie adressée à :

M. le Président de la Métropole  
M. le Maire de Lyon  
M. Ludovic Boyron - SPL

Monsieur le Maire

Nous avons assisté à la dernière réunion d'information organisée trimestriellement par la SPL Part-Dieu pour tenir informées les associations de l'évolution du quartier de la Part-Dieu et nous les remercions de cette excellente initiative.

Nous souhaitons à cet égard réagir sur trois points :

## 1 Chantier Pompidou

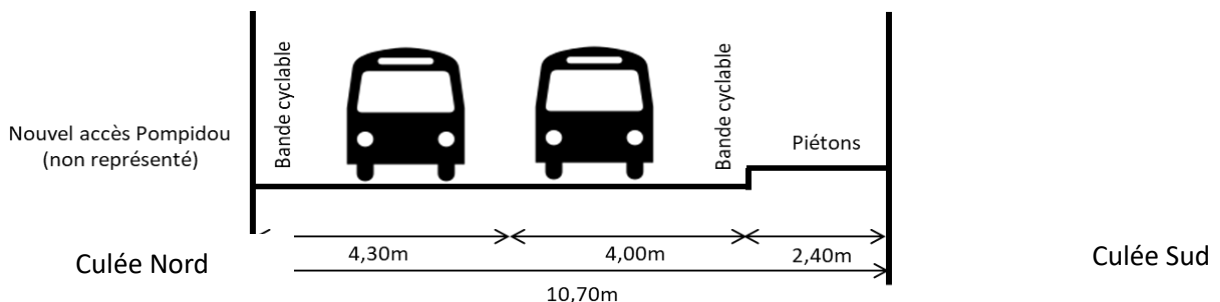
Nous avons appris, à cette occasion, qu'il est prévu de fermer le passage de l'avenue Pompidou non seulement à la circulation générale, ce qui peut se comprendre eu égard à l'importance des travaux pour constituer le nouvel accès aux quais, mais également aux piétons et cyclistes, et ce pendant une durée estimée à 4 ans, ce qui est beaucoup plus contestable !

L'avenue Pompidou joue un rôle très important pour le désenclavement du quartier et est empruntée par de nombreux piétons et cycles qui ne souhaitent pas se mêler à l'encombrement de la traversée de la gare. Fermer cet itinéraire (pour 4 ans !) et obliger les piétons à des détours considérables, c'est totalement impensable pour les habitants du quartier. Il est en outre absolument incompréhensible que les travaux envisagés par la SNCF (qui se déroulent sur la culée Nord du pont) ne permettent pas de laisser un passage de 3 ou 4 mètres sur le côté Sud du pont pour laisser le libre passage aux piétons et cycles.

Nous demandons par conséquent avec insistance que le chantier de la SNCF préserve un passage piétons et cycles de 3 ou 4 mètres pendant toute la durée des travaux. Nous faisons remarquer que les dispositions à prendre pour cela sont relativement légères, bien moins onéreuses que s'il s'agissait d'une voie carrossable, imposant une protection contre les risques de chocs accidentels de véhicules.

Nous attirons à cet égard l'attention sur le fait que l'enquête publique n'a mentionné à nul endroit l'impact pour le quartier d'une telle fermeture de voirie. Nous pensons dès lors que la SNCF a l'obligation de trouver une solution pour laisser ce libre passage.

Par ailleurs en phase définitive nous renouvelons les remarques que nous avons portées lors de l'enquête publique sur la disposition du profil en travers dans la traversée des voies ferrées où le trottoir réservé aux piétons côté Sud se présente plutôt comme un passage de service qu'un trottoir urbain utilisable dans des conditions normales par les piétons. Nous préconisons de changer le profil en travers comme ci-après, en transformant les pistes cyclables envisagées en bandes cyclables le long de voies de circulation élargies à 4 mètres. Une telle disposition réserve un trottoir de 2,40m et préserve à la fois la sécurité des piétons et des cyclistes intégrés dans une circulation générale apaisée entre deux carrefours à feux proches.



## 2 Chantier centre commercial

Concernant les travaux envisagés par le centre commercial, ils vont constituer une barrière entre les secteurs gare et Garibaldi, obligeant les piétons à des allongements de parcours conséquents. La SPL Part-Dieu a évoqué l'étude en cours par le promoteur du centre commercial pour établir une liaison provisoire piétons le long de la rue Servient, à l'emplacement de la future percée. Nous pensons que c'est une proposition intéressante qui devraient être prioritairement mise en œuvre afin d'éviter l'utilisation sauvage du souterrain Servient que les piétons ne manqueront pas d'emprunter massivement à défaut d'alternative réaliste.

## 3 Rue de Bonnel

Entre la rue de la Villette et la tour Oxygène, les trottoirs sont trop étroits par rapport au trafic piéton qui s'est fortement développé avec la densification du quartier, laquelle va encore se poursuivre intensément du fait des projets engagés.

En particulier sous le pont SNCF, le voisinage des piétons avec une circulation particulièrement intense et rapide, au bord même des trottoirs, fait craindre le pire au cas où un piéton viendrait à trébucher et tomber sur la chaussée.

Le trottoir Sud est presque inutilisé du fait de sa très faible largeur et surtout de son tracé en U, peu lisible et très allongé, pour la traversée de la voie d'accès au parking minute, d'ailleurs même pas équipée d'un passage piétons !

Les travaux d'aménagement du parking souterrain sous la place Béraudier permettent de supprimer le tourne-à-droite actuel depuis le souterrain Vivier-Merle/Bonnel vers le parking minute offrant ainsi une opportunité pour améliorer cette situation en créant des trottoirs élargis d'au moins 2,40m sous le pont SNCF.

Le trottoir Sud peut être réimplanté selon un tracé direct en supprimant partiellement la voie taxi et en détruisant partiellement le mur en aile de la trémie Vivier-Merle/Bonnel (voir plan ci-dessous).

Ces aménagements devraient être réalisés très rapidement pour faciliter les franchissements des voies ferrées par les piétons pendant les 4 années de la durée prévisible du chantier.



Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations,

Fait à Lyon le 20 décembre 2017

Pour le CIL Villette Paul Bert,

Pour l'Association Droits des piétons,

Bernard PICHON  
Président

Yves GASCOIN  
Coprésident